

RÈGLEMENT « LA BOURSE ALBERT-KAHN »

1. Généralités
2. Dotations
3. Conditions de participation
4. Dossiers acceptés
5. Droits photographiques
6. Conditions de sélection
7. Réclamations
8. Règlement

—

1. GÉNÉRALITÉS

Les Amis du Musée Albert-Kahn, association loi de 1901, dont le siège est situé au 17bis rue des Abondances – 92100 Boulogne Billancourt, attribuera, pour son édition 2018/2019, une dotation intitulée « Bourse Albert-Kahn » dont les modalités de candidature consistent en une présentation de portfolio lors de rendez-vous individuels avec des experts à l'occasion des Rencontres Photographiques annuelles Albert-Kahn.

2. DOTATIONS

La bourse sera décernée au photographe ayant présenté le dossier de photographies le plus remarquable lors des rencontres photographiques Albert-Kahn qui auront lieu du 8 et 9 novembre 2018 à Boulogne-Billancourt.

Une dotation, d'une valeur totale de 6 000 euros, sera attribuée au photographe lauréat.

Cette dotation de 6000 euros inclut 1000 euros, en contrepartie desquels le lauréat s'engage à participer à des animations dans le cadre du Musée Albert-Kahn (ateliers/conférences), dans la limite de 10 heures d'intervention.

3. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ces rencontres photographiques sont ouvertes à tous les photographes, quelque soient leur âge et nationalité. Le sujet est libre mais le travail présenté doit s'inscrire dans la continuité des valeurs humanistes défendues par Albert Kahn, c'est-à-dire contribuer à la paix dans le monde en œuvrant à la découverte des territoires et des populations.

Une première sélection des dossiers s'effectuera par mail.

La date limite de réception des dossiers est fixée au vendredi 10 octobre 2018.

Les dossiers sont à envoyer à l'adresse suivante :

rencontresphotographiquesamak@gmail.com

Cette première étape de candidature est gratuite.

Un comité de sélection composé des membres de l'association des Amis du Musée Albert-Kahn effectuera une sélection.

Les candidats seront sélectionnés en fonction de la qualité de leur dossier et des places disponibles pour les lectures.

Les candidats, qui auront été avisés de leur sélection par mail, pourront postuler à la bourse en participant aux lectures de portfolio organisées par l'association des Amis du Musée Albert-Kahn à l'occasion des Rencontres Photographiques Albert-Kahn du jeudi 9 et vendredi 10 novembre 2018 à Boulogne-Billancourt.

Il leur sera communiqué un accès aux plannings des experts dédiés à l'étude des dossiers. Ils pourront alors s'inscrire pour des rendez-vous individuels de 20 minutes par expert.

Les candidats sélectionnés pourront prendre autant de rendez-vous qu'ils le souhaitent, aux jours et heures de leurs choix, dans la limite des places disponibles et des créneaux de présence des experts qu'ils convoitent.

L'envoi des plannings aux artistes se fait progressivement selon 4 paramètres différents :

1. Nombre de plannings d'experts disponibles (qui varie dans le temps)
2. Date de candidature
3. Qualité du travail
4. Adéquation avec les valeurs d'Albert Kahn
5. Récurrence de la candidature

Pour chaque rendez-vous individuel avec un expert, la participation aux frais est de 10 euros. En cas de doublon ou d'erreur lors de la prise de rendez-vous mais aussi de retard ou désistement du candidat le jour de l'événement, il ne pourra prétendre à aucun remboursement. Il pourra être délivré un reçu pour les professionnels sur demande.

Sur présentation d'une photo d'identité à l'accueil des rencontres, chaque participant pourra se voir attribuer gracieusement une carte de membre de l'Association des Amis du Musée Albert-Kahn pour l'année en cours, lui permettant d'avoir accès aux événements privilégiés (vernissages, conférences, atelier, visites etc...)

4. DOSSIERS ACCEPTÉS

Le dossier devra présenter par email simple (pas de wetransfer) :

Objet du mail : candidature + prénom et nom du candidat

Corps du mail :

- Nom,
- Prénom,
- Âge,
- Nationalité,
- Site internet

Pièce jointe : un seul et unique fichier PDF intitulé du nom et prénom du candidat comprenant :

- Biographie
- Texte de démarche et note d'intention
- Minimum 10 photographies légendées et représentatives de la série présentée

5. DROITS PHOTOGRAPHIQUES

Les participants garantissent qu'ils sont titulaires des droits d'auteur des photographies envoyées, c'est-à-dire qu'ils sont les seuls auteurs des photographies et autorisent la représentation gratuite de leurs œuvres dans le cadre de la Bourse Albert-Kahn et de sa promotion.

Seul le lauréat de la bourse bénéficie d'une dotation financière (6 000 €).

6. CONDITIONS DE SÉLECTION

Un jury composé d'experts en photographie ayant participé aux lectures de portfolio se réunira après les Rencontres Photographiques Albert-Kahn afin d'élire un lauréat.

Les résultats seront dévoilés à l'issue de ce jury.

7. RÉCLAMATIONS

La participation à ces Rencontres Photographiques et la candidature à cette bourse impliquent le plein accord des participants sur l'acceptation du présent règlement, sans possibilité de réclamation quant aux sélections et résultats.

L'association des Amis du Musée Albert-Kahn ne pourra être tenue pour responsable si, par suite d'un cas de force majeure ou de toute cause indépendante de sa volonté, des changements de dates intervenaient ou même si les Rencontres Photographiques Albert-Kahn étaient modifiées ou purement et simplement annulées.

8. RÈGLEMENT

Le règlement intégral est consultable sur le site Internet de l'association organisatrice :

<http://www.amisdumuseealbertkahn.com>

La candidature à la Bourse des Amis du Musée Albert-Kahn implique l'acceptation du présent règlement.

-ajouter dans le règlement et peut-être dans les mails qu'il est interdit de rentrer en contact avec les experts.

« Pour la survie des lectures » « vous appréciez cette initiative, ayez un comportement responsable en... »
« Vous êtes plus de 800 candidats, pensez au respect des.... » « Afin de préserver cette initiative »